

Le 02/03/2007

Corse: danger amiante

«L'affaire de l'amiante» n'est pas close sur l'île de Beauté. En Haute-Corse, où la roche contient de l'amiante, 133 communes sont construites sur des sites amiantifères. Les mesures de prévention tardent à être prises.

Analyser par Bérangère Lepetit

Pour aller plus loin

Vers le site de l'association U Levante

Vers le site de l'INVS

Vers le site de la Ddass de Haute-Corse

«Autrefois, quand la mine de Canari fonctionnait encore, les gens qui se promenaient sur le port de Bastia étaient tout blancs lorsqu'ils repartaient». Solange-Marie Simonetti plaisante à moitié. La Bastiaise de 73 ans a bien connu l'époque de Canari, «l'enfer blanc» comme était surnommée la célèbre mine d'amiante située dans le Cap corse qui fournissait à elle seule 25% des besoins industriels continentaux. La mine a fermé en 1965. En 1984, seuls 601 travailleurs de l'usine de Canari ont été identifiés avec précision. 160 étaient déjà morts d'un cancer du poumon, de la plèvre ou du mésothéliome. Il a fallu attendre 1997 pour que le Code du travail interdise l'utilisation de l'amiante.

L'époque de Canari est révolue, mais «l'or blanc» est encore bien là. «Le risque environnemental des populations de Haute-Corse, exposées à un milieu naturellement pollué par des fibres d'amiante en suspension dans l'air, est 100 fois supérieur à celui de la population française», affirmait déjà au début des années 1980 le professeur Christian Boutin, chef du service de pneumologie de Marseille. Les études l'ont prouvé par la suite: la Haute-Corse présente des caractéristiques géologiques assez particulières que seule la Nouvelle-Calédonie, la Californie et certaines autres régions montagneuses connaissent également. Dans le nord de l'île, la serpentinite, roche pouvant contenir de l'amiante, est très présente. 133 villages ont été construits en zone amiantifère, dont Murato, Bustanico, Canavaggia, Pietroso. A Bastia, le Fango, un quartier en construction situé à l'écart du centre-ville, est particulièrement concerné. C'est là qu'est située la fameuse chapelle de Monserato, du nom de l'association de Marie-Solange Simonetti qui se bat depuis plusieurs années pour la préservation de l'édifice... jusqu'à ce qu'elle se rende compte que «sa» chapelle était elle aussi construite sur de l'amiante. Depuis, la Bastiaise s'est trouvé un autre cheval de bataille. «On s'insurge pour que la population soit protégée, pour que les ouvriers puissent avoir

une combinaison quand ils font des travaux dans le quartier. Mais tout le monde se rejette la responsabilité. C'est un problème qui nous dépasse», déplore-t-elle.

Dès 1996, lors de la loi française contre l'utilisation de l'amiante, l'association U Levante tire la sonnette d'alarme. En 1998, sous l'impulsion de l'inspection du travail de Haute-Corse, la fédération du BTP est informée des risques que courent les ouvriers en contact avec l'amiante. «Mais le problème n'a pas été pris au sérieux, se rappelle Michèle Salotti, la présidente de U Levante. Les ouvriers ont continué à travailler sans masque. Aucun lieu n'a été prévu pour stocker les déblais de fibres d'amiante. Pire: ces déblais ont servi à construire des routes dans la région ou ont été déposés près d'immeubles dans des réserves sauvages. Et les passants s'en prennent plein le nez...» Résultats: des plaintes en justice ont été déposées par les associations contre deux entreprises de travaux publics. Les procès sont en cours.

En 2004 et 2005, des réunions publiques ont été organisées par les représentants des associations de victimes de l'amiante (Ardeva sud-est et Andeva). Objectifs? Informer le public, prendre des mesures de prévention et de contrôle. Le préfet de Haute-Corse a été consulté. «Sans succès, poursuit Michèle Salotti. On assiste aujourd'hui à une multiplication des chantiers en terrain amiantifère et les ouvriers, comme les passants, ne sont toujours pas protégés. A Bastia l'an dernier, ce sont plus de 5.000 logements qui ont été construits. Le boom immobilier va provoquer une hécatombe sans précédent d'ici 20 ou 30 ans».

En 2005, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de Haute-Corse a publié une plaquette d'information (1) en direction des responsables des collectivités territoriales. La plaquette résume les études réalisées, le niveau d'exposition de la population, et enfin les actions menées dans la région concernée. Sur 130 communes, une cinquantaine comprend des zones habitées à proximité immédiate des affleurements d'amiante. Certaines sont plus exposées que d'autres. Le cas de Murato, ce village de 500 habitants, frappe particulièrement les esprits. Pour aller à l'école, les enfants traversent des remblais constitués de déblais de roches amiantifères. Selon les études, les fibres en suspension dans l'air sont à 93% des fibres d'amiante. «A Murato, le maire a pris le problème à bras le corps, explique Joseph Mattéi, ingénieur à la Ddass de Bastia. Tapis mouillé à l'entrée des salles de classe, machines aspirant les poussières en suspension... Des réunions ont été organisées pour alerter la population et prendre les mesures nécessaires. La mairie a ensuite demandé d'autres analyses, les résultats ont été encourageants. C'est un programme assez novateur». Il semblerait, cependant, que tous les maires des communes concernées ne réagissent pas de la sorte.

Rendue publique en février 2006, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante (2) souligne qu'il faut «tirer toutes les leçons de l'affaire de l'amiante pour éviter qu'un drame comparable ne se reproduise». L'affaire de l'amiante, y lit-on, devait être «catalyseur de changements».

A la Ddass de Haute-Corse, les études se poursuivent. Les ingénieurs ciblent actuellement des zones et installent des pompes à l'intérieur des domiciles pour vérifier si les seuils d'exposition à l'amiante y sont supérieurs aux seuils légaux.

Jusqu'en 2007, la Corse ne faisait pas partie du Programme national de surveillance du mésothéliome (PNSM), mis en place en 1998 par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Le programme a débuté le 1er janvier 2007 dans les deux départements. Selon l'InVS, les premiers résultats pourraient être connus fin 2007 ou début 2008. A Bastia, les associations attendent.

(1) vers la plaquette de la Ddass:

<http://corse.sante.gouv.fr/amiante/amiante.pdf>

(2) vers la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante :

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2884-tI.asp>